
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS
PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

Les commissaires :

**L'honorable France Charbonneau, présidente
M. Renaud Lachance, commissaire**

**Claude Dauphin
REQUÉRANT**

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je, soussigné, Claude Dauphin, domiciliée et résidant au [REDACTED] affirme solennellement ce qui suit :

Le rôle de Dauphin à la Ville de Montréal

1. J'ai été élu conseiller municipal de la Ville de Montréal et Président de l'arrondissement Lachine en novembre 2001 et je suis devenu membre du comité exécutif, responsable du transport et président de la Société de Transport de Montréal.
2. J'ai été réélu aux élections municipales de novembre 2005 comme Conseiller de la Ville et Maire de l'arrondissement Lachine. Par la suite, j'ai été réélu à nouveau en novembre 2009 comme Maire de Lachine et je suis devenu président du Conseil de la Ville de Montréal.
3. Finalement, mon mandat actuel fait suite à ma réélection en novembre 2013 à titre de Maire de Lachine et membre de l'exécutif de la Communauté Métropolitaine de Montréal.
4. J'ai également été élu, en juin 2013, Président de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM).
5. Après l'élection de novembre 2005, j'ai été nommé Vice-président du comité exécutif cumulant les fonctions de responsable de la Sécurité publique, des relations gouvernementales ainsi que la présidence de la Conférence régionale des élus de Montréal.

6. Le 25 juin 2008, je suis devenu Président du comité exécutif tout en conservant mes autres responsabilités et y ajoutant le Capital humain et la présidence du comité des grands projets.
7. J'ai succédé au poste de Président du comité exécutif à Frank Zampino (« **Zampino** »), qui avait annoncé sa démission le 20 mai 2008 avec prise d'effet le 2 juillet 2008.
8. Lorsque j'ai pris la charge de Président du comité exécutif, on ne m'a pas confié la responsabilité des finances, de la fiscalité et de l'évaluation foncière de la ville, laquelle a été confiée à Sammy Forcillo qui l'a cumulé avec la responsabilité des infrastructures, de la voirie et de la gestion de l'eau. Voir le communiqué daté du 25 juin 2008, produit au soutien des présentes à titre de **Pièce CD-1**.
9. En aucun temps suite à mon élection de novembre 2005, je n'ai été responsable de l'infrastructure, de la voirie et de gestion de l'eau ou des finances, de la fiscalité et de l'évaluation foncière de la ville.
10. De plus, alors que sous la présidence de Zampino, la gestion était centralisée, dès mon arrivée une gestion collégiale a été mise en place avec le bureau du Maire et la Direction Générale (Claude Léger (« **Léger** »)).
11. La passation des responsabilités de Président du comité exécutif entre Zampino et moi s'est déroulée lors d'un cocktail protocolaire et d'une rencontre sommaire et informelle entre nous. En effet, je siégeais déjà à titre de membre du comité exécutif et avais une connaissance générale de l'ensemble des dossiers.
12. Durant les années qui ont précédé ma nomination à titre de Président du comité exécutif, les seuls contacts que j'ai eu avec Léger ont été par le biais de ma participation au comité exécutif.
13. En aucun temps, Zampino ou quiconque ne m'a fait état d'une prétendue pratique selon laquelle il faisait partie du rôle du Président du comité exécutif de remettre une quelconque liste de noms au Directeur Général (Léger) de membres de comités de sélection ou de firmes de professionnels à favoriser.
14. La première fois que j'ai entendu parler de l'existence prétendue d'un système de liste est lorsque j'ai pris connaissance du témoignage de Léger devant la Commission.

L'implication de Dauphin dans la mise en place de mesures éthiques

15. Comme Président du comité exécutif j'étais investi de plusieurs responsabilités, dont celle de rehausser la confiance et la participation des citoyens à la vie publique notamment par mon caractère neutre et impartial.
16. Dès mon entrée en fonction, j'ai contribué à mettre sur pied des enquêtes qui ont mis à jour des pratiques illégales et inappropriées.
17. Parallèlement pour améliorer les mécanismes de bonne gouvernance, prévenir la fraude et les activités abusives, le projet de la ligne éthique a été lancé en décembre 2008 à mon initiative, permettant aux employés de la ville de dénoncer des comportements dont ils sont témoins, le tout tel qu'il appert du Communiqué de la Ville de Montréal daté du 12 décembre 2008, **Pièce CD-2**.
18. L'efficacité de cette ligne éthique a d'ailleurs été soulignée récemment dans un article paru dans La Presse, le 18 avril 2015, sous la plume de Pierre-André Normandin.

La fausseté outrageante des propos de Léger au sujet de Dauphin

19. Dans le cadre de son témoignage du 11 mars 2013 à la Commission¹, Léger a témoigné à propos de l'époque pendant laquelle où il était Directeur général de la Ville de Montréal et Zampino Président du comité exécutif de la ville.
20. Il a évoqué plusieurs rencontres entre lui et Zampino. Lors de l'une d'entre elles, ce dernier lui aurait prétendument remis une liste de noms de fonctionnaires d'arrondissements et lui aurait suggéré que ces derniers seraient des bons candidats à retenir sur des comités de sélection à la Ville de Montréal. Léger aurait détruit cette liste sans jamais intervenir pour les faire nommer et ni dénoncer cette façon de faire.
21. Lors d'une autre rencontre, Zampino lui aurait suggéré de nommer Robert Marciel aux comités de sélection.
22. Finalement, en 2008, à deux reprises, à un mois d'intervalle, Zampino lui aurait glissé le nom d'un projet et les noms de firmes afin que Léger intervienne, selon sa compréhension, auprès du comité de sélection. Léger ne serait jamais intervenu et n'en aurait jamais réentendu parler.
23. Il prétend ne jamais avoir révélé à qui que ce soit cette pratique, ni ne s'en être plaint à quiconque.
24. À ma grande surprise, Léger a prétendu qu'à mon entrée en fonction lors de notre première rencontre, je lui aurais prétendument montré une telle liste.

¹ Notes sténographiques du témoignage de Claude Léger, le 11 mars 2013, p. 131-146.

25. Alors que nous nous connaissions peu, il prétend que j'aurais « sorti une feuille » et lui aurait dit : « Monsieur Léger, il paraît que ça fait partie de mes fonctions de président du comité exécutif de vous montrer ceci »²; j'aurais prétendument selon les dires de Léger ensuite glissé une feuille sur laquelle il y avait des noms de firmes de professionnels.
26. Je nie vigoureusement ces propos précisant que j'ai simplement eu une rencontre sommaire avec Léger lors de laquelle nous avons discuté de façon générale du mode de fonctionnement à l'avenir.
27. Je nie catégoriquement avoir sorti, glissé, montré quelconque feuille contenant des noms de firmes de professionnels lors de cette rencontre, contrairement à ce que prétend Léger.
28. D'ailleurs, personne ne m'a jamais suggéré « qu'il faisait partie de mes fonctions » d'agir de la sorte. Je n'étais même pas au courant qu'une telle façon de procéder aurait prétendument existé.
29. De plus, selon le témoignage de Léger, il n'y aurait jamais eu d'autres prétendues demandes de la sorte.
30. En fait, je confirme qu'il n'a jamais été question d'attribution de contrats dans une réunion lors de laquelle j'étais seul avec Léger. Les seules réunions où des contrats étaient discutés étaient dans le cadre des réunions statutaires avec le Maire.
31. Ainsi, je nie avoir tenté d'influencer de quelque façon que ce soit le processus d'octroi des contrats.

La gestion des affaires héritées du passé

32. Mon mandat à titre de Président du comité exécutif de la ville de Montréal a été marqué par la multiplication de découvertes d'un grand nombre d'irrégularités commises avant mon arrivée comme Président du comité exécutif de la Ville de Montréal. La ville était alors sous la direction générale de Léger et avec Gérald Tremblay au poste de Maire.
33. Nouvellement arrivé en poste en juillet 2008, j' ai été rapidement plongé dans la gestion de différentes affaires héritées selon les dires de Léger de l'époque de mon prédécesseur.
 - (a) L'affaire de la SHDM
34. Dès mon arrivée, j'ai été approché par des membres du conseil d'administration de la SHDM qui m'ont fait part d'irrégularité dans la SHDM.

² Notes sténographiques du témoignage de Claude Léger, le 11 mars 2013, p. 147, lignes 2 à 4.

35. J'ai avisé immédiatement le bureau du Maire de la situation.
36. C'est ainsi que le chef de cabinet du Maire et moi-même avons organisé une rencontre avec le trésorier de la SHDM afin d'obtenir toute l'information nécessaire et aller au fond des choses.
37. Lors de cette rencontre, le trésorier de la SHDM a corroboré les dires des membres du conseil d'administration.
38. Devant une telle situation, une décision collégiale par le bureau du Maire et moi-même a été prise de confier un mandat d'enquête à des juricomptables.
39. Léger a reçu alors comme instructions d'immédiatement retenir les services de juricomptables afin d'investiguer en profondeur les irrégularités.
40. Parallèlement, le Vérificateur de la ville a épluché les 20 transactions immobilières réalisées par la SHDM entre le 1er janvier 2007 et le 24 novembre 2008 et a conclu que dans plusieurs cas, des immeubles ont été vendus à un prix inférieur à la valeur marchande et que des transactions ont été conclues sans les autorisations requises.
41. Certaines découvertes dépassant la compétence juridique du vérificateur ont été référées à la Sûreté du Québec.
42. Ces découvertes ont encouragé d'ailleurs l'Opposition officielle de demander au Maire de congédier le Directeur Général Léger, le tout tel qu'il appert du Communiqué de presse de l'Opposition officielle daté du 29 avril 2009, **Pièce CD-3**.
43. Je comprends qu'à cette occasion, le Maire a refusé de donner suite à la demande de l'Opposition officielle et a réitéré sa confiance en Léger.
44. Ainsi, plutôt que de reconnaître ses torts et sa participation aux gestes et irrégularités révélés par le Vérificateur de la ville, Léger s'est laissé défendre par le Maire et l'administration de la ville afin de demeurer en poste.
45. D'ailleurs, Léger a appuyé les initiatives de l'administration relativement aux vérifications nécessaires autour de cette affaire en se gardant de faire connaître au Maire, à l'administration ou à moi les irrégularités qu'il avait lui-même constatées et dont il a finalement fait part à la Commission lors de son témoignage.

(b) L'affaire des compteurs d'eau

46. Après une révélation par les médias que Zampino aurait séjourné sur le luxueux yacht d'Anthony «Tony» Accurso dans les Caraïbes en janvier 2007 et en février 2008, avant et après que la ville eut octroyé au consortium GéniEau (Accurso/Dessau) le contrat d'installation des compteurs d'eau, mon équipe et moi avons dû gérer l'affaire des compteurs d'eau.
47. Le 6 avril 2009, le Maire Tremblay a demandé au Vérificateur général de la Ville d'examiner comment le contrat des compteurs d'eau a été accordé.

48. Le 21 septembre 2009, le Vérificateur général de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, a déposé son rapport sur l'affaire des compteurs d'eau, il a conclu à de nombreux manquements dans le processus de soumissions.
49. Certaines découvertes dépassant la compétence juridique du vérificateur ont été référées à la Sûreté du Québec.
50. En réaction au rapport du Vérificateur, le Maire a demandé à Léger de quitter son poste, le tout tel qu'il appert des retranscriptions du témoignage de Gérald Tremblay³.
51. Pourtant, dans son témoignage du 11 mars 2013, Léger a témoigné :
- « Le lendemain, j'ai écouté la conférence de presse du vérificateur général. Je me suis dit que, bon, un, c'était indéfendable. Deuxièmement, j'étais conscient d'avoir, disons, une part de responsabilité dans tout ça. Je suis allé voir le maire après la conférence de presse du vérificateur général, puis j'ai dit au maire : « Écoutez, Monsieur le Maire, vous puis moi, on a le même problème. Vous avez fait confiance à monsieur Zampino, c'était votre bras droit. Moi, je lui ai fait confiance, c'était mon patron. Aujourd'hui, je ne peux pas sortir publiquement puis dire que, dans le fond, c'est lui qui était responsable de plusieurs des décisions qui ont conduit à cette situation-là. Il est en campagne électorale et si je dis ça, je vous coule purement et simplement. Et de toute façon, ce n'est pas dans ma nature de faire ce genre de chose-là, donc je suis ouvert à considérer une entente de départ ». Il a pris deux heures pour y réfléchir. Il est revenu me voir, puis il m'a dit : « Écoutez, Monsieur Léger, je n'aurai pas le choix. Bon. Je vais accepter votre proposition ». »⁴*
52. D'ailleurs, la négociation de son départ est un exemple patent de l'opportunisme de Léger qui fait du chantage selon son propre témoignage à la Commission pour négocier son départ.
53. Je comprends que la Ville a donc été tenue de payer des indemnités de départ de 244 494 \$ à Léger représentant une année de salaire.
54. Tout au long de ces découvertes, plutôt que de faire preuve de transparence, Léger a joué le jeu et fait semblant de ne pas être au courant des stratagèmes utilisés⁵.
55. Il n'est pas un simple acteur passif, comme il veut le laisser croire lors de son témoignage, mais a participé à la mise en œuvre de changements dictés par

³ Notes sténographiques du témoignage de Gérald Tremblay, le 29 avril 2013, p. 181, lignes 4 à 11.

⁴ Notes sténographiques du témoignage de Claude Léger, le 11 mars 2013, p. 155 et 156.

⁵ Notes sténographiques du témoignage de Claude Léger, le 11 mars 2013, p. 142 (réponse à la question 373) et p. 149 (réponse à la question 413).

l'équipe Tremblay/Dauphin, tout en nous cachant sciemment les informations qu'il possédait, ne voulant pas compromettre son intérêt personnel, à savoir demeurer en poste et le droit à son indemnité de départ.

56. J'estime que la nature des reproches que les commissaires pourraient m'adresser et la possible conclusion « *d'avoir utilisé sa position de Président du comité exécutif de la Ville de Montréal afin de tenter d'influencer le processus d'octroi des contrats, notamment en remettant au directeur général de l'époque, Claude Léger, un papier associant le nom d'un projet et le nom d'une firme de génie.* » est totalement non fondée, repose sur le seul témoignage d'un seul témoin, peu fiable, contradictoire et irréaliste, aucunement corroboré et porte grandement atteinte à ma réputation.
57. Tous les faits allégués dans la présente déclaration assermentée sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ



CLAUDE DAUPHIN

Affirmé et déclaré solennellement devant
moi à Montréal, ce 6^{ème} jour du mois de
mai 2015



Commissaire à l'assermentation

